

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du LUNDI 25 MARS 2019

Président : Jean Jacques **PECHBERTY**

Présents : Jean-Jacques **PECHBERTY**
Jean-Louis **EYROLLE**,
Patrick **TEYSSÉDRE**
Isabelle **ROUX**
Marie-France **WAGNER**
Cyril **LIAUZUN**
Dominique **VANOOSTHUYSE**
Karine **LEMERCIER**,

Excusés : Philippe **BOUCHER** pouvoir à Jean Louis **EYROLLE**
Philippe **DELVIT**, pouvoir à Isabelle **ROUX**
Régine **REDON**

Secrétaire de séance : Jean-Louis **EYROLLE**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H00.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

1/Compte de Gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2/affectation du résultat d'exploitation 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis EYROLLE adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte de Gestion et entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation,

Le Conseil Municipal

Considérant :

Le résultat de fonctionnement antérieur reporté : 0.00 €

Le résultat de fonctionnement 2018 : 36 365.58 €

Le résultat d'exploitation cumulé : 36 365.58 €

Le résultat d'investissement cumulé: 83 744.22 €

Les RAR en dépenses 252 952.00 €

Les RAR en recettes 120 360.02 €

Décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 du BP 2019 pour un montant de **36 365.58 €** afin de financer :

-une partie des restes à réaliser pour 36 365.58 €

-L'excédent d'investissement d'un montant de 83 744.22 € sera reporté à la ligne 001 en section d'investissement recettes du BP 2019

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

VOTE DES TAXES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de majorer les taux d'imposition appliqués en 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc de porter :

-La Taxe d'habitation à : 8.95%

-La Taxe foncière bâtie à : 20.13%

-La Taxe foncière non bâtie à : 162.40%

Après en avoir délibéré, les membres de la séance acceptent à l'unanimité cette proposition (vote : 10 ; pour : 10).

PREPARATION DU BUDGET 2019 :

Des dépenses imprévues concernant l'extension de l'école seront à inscrire au budget 2019 (changement de l'alarme, réfection de la porte d'entrée pour la partie bureau).

Le renouvellement du tracteur tondeuse en cofinancement avec les communes de Crégols et de Larnagol serait à prévoir.

La création d'un bâtiment en prolongement du Foyer rural serait à réaliser afin d'avoir un local de stockage du matériel. Dans un premier temps nous procéderions à la démolition du vieux bâtiment existant et à la réalisation d'une dalle béton.

Il serait nécessaire de prévoir le remplacement de l'horloge de l'Eglise ainsi que des travaux de mise en sécurité des supports des cloches.

Le WC public extérieur nécessiterait des travaux d'amélioration et d'entretien.

Le Projet Logement de séniors en concertation avec Polygone , l'ADMR et la commission du Grand Cahors est à l'étude sur notre commune.

Le terrain communal situé à proximité de l'école étant pressenti pour recevoir le projet, des travaux de voirie et réseaux seraient à envisager.

Accueil à l'école (ALAE) :

Monsieur Patrick TEYSSÉDRE fait part au Conseil Municipal de la mise en place avec le concours de la CAF d'un nouveau dispositif d'accueil des enfants à l'école (ALAE).

Ce dispositif consiste à identifier les heures de présence des enfants dans la journée, que ce soit dès le matin à 7H15 ou 7H30, à la pause du déjeuner et au soir jusqu'à 18H30.

Il sera établi un relevé par élève pour percevoir les frais d'accueil en tenant compte du quotient familial.

L'intérêt de ce dispositif est d'une part une gestion personnalisée et une participation de la CAF par élève proportionnelle à la durée de présence.

Afin de simplifier la gestion de ce dispositif, la société INDY a présenté un logiciel fonctionnement avec un badge par élève.

Les modalités de la mise en place de ce dispositif seront soumises aux Maires du RPI.

QUESTIONS DIVERSES :

Il a été évoqué le projet de parc photovoltaïque.

Monsieur Le Maire, Patrick TEYSSÉDRE et Jean Louis EYROLLE ont fait part des rencontres qu'ils ont eu avec les propriétaires concernés et les sociétés porteuses de ce projet.

Il semblerait que ce dossier évolue favorablement.

Monsieur Le Maire et Jean Louis EYROLLE ont relaté au Conseil la visite en Corrèze de résidences séniors à l'initiative du Grand Cahors et de la société Polygone.

Il en ressort un intérêt manifeste pour ce type d'hébergement.

Des contacts très avancés sont en cours avec l'ADMR et la société Polygone.

Une réunion de travail est prévue le 23 avril 2019.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45